

Organismes génétiquement modifiés

Les autorités iraniennes n'ont adopté aucune loi sur la production ou l'importation de produits dérivés d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Elles incitent les pays nord-américains et européens à leur faire part de leur expérience dans ce domaine. Pourtant, l'Iran n'autorise pas les importations de produits d'organismes vivants modifiés comme les graines de semence de canola génétiquement modifiées. Les autorités responsables des questions touchant les OGM et les organismes vivants modifiés en Iran sont le ministère de l'Agriculture du Jihad, le ministère de la Santé et l'Organisation environnementale iranienne.

Automobiles

Le gouvernement iranien a lancé dans un éventail de mesures visant à réduire la pollution dans les grandes villes comme Isfahan, Mashhad, Shiraz, Tabriz et Téhéran, où la pollution atteint un niveau alarmant (en grande partie en raison des émissions de gaz des véhicules de plus en plus vieux). Ces mesures, qui visent également à diminuer les importations de pétrole en modérant la consommation de carburant, prennent différentes formes par exemple la levée de l'interdiction imposée actuellement aux importations de véhicules motorisés neufs. Même si le Bureau des douanes iranien a désigné quatre points d'entrée pour ces véhicules importés, cette politique n'est toutefois pas encore en vigueur puisque les autorités douanières n'ont pas encore reçu la directive, ni du ministère du Commerce, ni du gouvernement, leur demandant d'appliquer ces procédures. En outre, dans l'optique de protéger la position occupée par les fabricants de véhicules nationaux comme le géant « Iran Khodro » et l'entreprise SAIPA sur le marché, le gouvernement a décidé d'imposer des tarifs extrêmement élevés à toutes les importations.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES SERVICES

Malgré de récentes améliorations, faire du commerce en Iran est une entreprise semée d'embûches. Étant donné que 80 % de l'économie est sous la férule de l'État, le client est souvent le gouvernement ou un organisme gouvernemental iranien dont les politiques d'approvisionnement ont tendance à être alourdies par un excès de bureaucratie qui ralentit considérablement le processus de négociation. En outre, émission des visas nécessaires pour

les gens d'affaires canadiens est un processus qui prend plusieurs semaines lorsque aucune complication ne survient, ce qui a pour effet de ralentir le rythme d'avancement des affaires. Enfin, l'impôt élevé que doivent payer les travailleurs en poste en Iran pour le compte d'une entreprise étrangère constitue une mesure dissuasive faisant en sorte qu'il y a peu de personnel qualifié envoyé en Iran.

Services bancaires et financiers

Les banques étrangères peuvent établir des succursales qui leur appartiennent à 100 % et qui offrent une gamme complète de services, mais uniquement dans certaines zones clairement désignées à cet effet. Toutefois, en raison du marché très fermé dans ces zones franches, la participation étrangère n'a pas atteint les niveaux escomptés. À cet égard, les autorités iraniennes étudient des propositions visant à délivrer des permis aux banques étrangères qui leur donneront la possibilité de mener leurs activités dans tout le pays.

AUTRES DOSSIERS

Pour les entreprises canadiennes du secteur du pétrole et du gaz, la fermeture de la succursale de Calgary de l'entreprise Kala Naft (l'organisme d'achat de la Société pétrolière nationale iranienne) en octobre 2003, signifie que les efforts de marketing et de vente devront se faire directement auprès de l'utilisateur final en Iran.

Péninsule arabique

Six des sept pays du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) sont membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), dont le mandat est de consolider les relations et de favoriser l'intégration économique entre ces pays. Le CCG a mis en place une union douanière au début de 2003 et établi un régime douanier harmonisé de 7 %. Le CCG a récemment approuvé l'établissement d'un centre d'information douanière à Riyad, en Arabie Saoudite, chargé de faire la liaison entre les agences douanières de tous les États du CCG. Il envisage également de former une union monétaire d'ici 2010. En décembre 2003, le CCG a adopté une loi unifiée pour la prévention du dumping qui doit obligatoirement entrer en vigueur au début de 2004. Il a ratifié la charte fondatrice de